



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Kazakhstan

Question écrite n° 9044

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sur les relations entre la France et le Kazakhstan. En effet, il apparaîtrait qu'il se serait récemment rendu dans ce pays d'Asie centrale afin d'y relever les impressions et attentes des autorités de cet Etat, notamment suite aux fortes turbulences politiques et militaires qu'a subies la région pendant et suite à l'intervention américaine en Afghanistan. Elle lui demande, donc, de lui faire le point sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sur la situation au Kazakhstan. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères s'est rendu au Kazakhstan les 4 et 5 novembre 2002 dans le cadre d'une tournée régionale incluant également le Kirghizstan et l'Ouzbékistan. Il a été reçu par le Président Nazarbaev, le secrétaire d'Etat ministre des affaires étrangères, M. Tokaev et le ministre de l'énergie et des matières premières, M. Chkolnik. M. Muselier était porteur d'un message du Président de la République à M. Nazarbaev exprimant la disponibilité de notre pays à oeuvrer au développement de la coopération bilatérale. Intervenant dix ans après la proclamation de l'indépendance du Kazakhstan et un an après le début de l'intervention de la coalition internationale en Afghanistan, cette visite avait pour objet de marquer l'intérêt de la France pour la stabilité et le développement de l'Asie centrale et sa détermination à renforcer son dialogue politique et sa coopération avec les pays qui la composent, et notamment avec le Kazakhstan. Plus d'un an après le 11 septembre 2001, cette visite a permis de mesurer les effets bénéfiques de l'élimination de la menace taleb et du fort engagement de la communauté internationale en faveur de la stabilisation et de la reconstruction de l'Afghanistan, principale menace contre la sécurité des pays d'Asie centrale. En effet, s'il n'est pas frontalier de l'Afghanistan, et s'il a jusqu'ici été épargné par les incursions islamistes menées en Ouzbékistan et au Kirghizstan par les combattants du mouvement islamiste d'Ouzbékistan, allié des taleban, le Kazakhstan est en revanche directement affecté par l'accroissement du trafic de drogue en provenance d'Afghanistan (croissance exponentielle de la toxicomanie). C'est dans cet esprit, et en vue de favoriser une mobilisation accrue de la communauté internationale, que la France a décidé d'organiser au mois de mai 2003 à Paris, dans le cadre de sa présidence du G8, une Conférence sur les routes de la drogue en provenance d'Afghanistan, à laquelle le Kazakhstan, comme ses voisins, a apporté un soutien immédiat. L'engagement international, auquel la France prend une part active, en faveur de la stabilisation et de la reconstruction de l'Afghanistan, principal foyer d'instabilité dans la région, représente pour tous les pays d'Asie une opportunité historique. Les retombées de la présence de forces occidentales et l'accroissement de l'assistance financière et technique des Etats-Unis et des pays de l'Union européenne jouent naturellement un rôle positif, mais les principaux acquis de la période écoulée depuis le 11 septembre 2001 découlent avant tout de l'intensification du dialogue politique avec les autorités kazakhs. Dopé par l'augmentation régulière de sa production de pétrole, le Kazakhstan connaît depuis 1999 une croissance de l'ordre de 10 % annuels. L'ouverture de son économie et une conjoncture porteuse font de ce pays la seconde destination de l'investissement étranger en CEI après la Russie. Les transformations économiques et sociales en cours ne vont pas sans tensions. Le Kazakhstan a connu fin 2001 de fortes

turbulences provoquées par l'apparition d'une nouvelle formation d'opposition, « Choix démocratique du Kazakhstan », rejointe par plusieurs responsables politiques importants issus des cercles du pouvoir. Ce ralliement a entraîné la chute du gouvernement en janvier 2002 et une crispation du pouvoir. Les figures de proue de l'opposition, M. Jakiyanov, ancien gouverneur de Pavlodar, et M. Abliyazov, ancien ministre, ont été arrêtées et condamnées à de lourdes peine de prison. Cette reprise en main n'a pas épargné la presse indépendante (arrestation et condamnation du journaliste Serge Douvanov). La France, comme ses partenaires européens, a, dans ces affaires, toujours eu le souci d'inciter, avec constance et avec force, le Kazakhstan à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme et de libertés. Cette position de fermeté et d'ouverture a permis d'obtenir un adoucissement des conditions de détention des personnalités emprisonnées. La France entend poursuivre sur ce sujet un dialogue critique et vigilant avec les autorités kazakhes. Parallèlement, la France a manifesté sa disponibilité à accroître sa coopération bilatérale en faveur de la modernisation politique et administrative du Kazakhstan et à assister ce pays dans la mise en oeuvre de la réforme de sa justice et l'adaptation de son outil de défense et de sécurité. Elle entend également soutenir les initiatives du Kazakhstan en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité en Asie, notamment la conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), dont le premier sommet s'est tenu à Almaty en juin 2002. Consciente des risques de déstabilisation liés à l'attrait de la propagande islamiste radicale et à l'ampleur du trafic de stupéfiants en provenance de l'Afghanistan, qui constituent une menace potentielle contre sa sécurité, la France comme ses partenaires de l'Union européenne a un devoir de solidarité active. La visite du secrétaire d'Etat a permis de confirmer la disponibilité de la France à approfondir la coopération bilatérale dans tous les domaines, au service de la démocratisation et des réformes, ainsi que sa détermination à oeuvrer au renforcement de la présence de l'Union européenne au Kazahstan et dans les pays voisins en application des décisions adoptées depuis le conseil affaires générales du 10 décembre 2001.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9044

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)

Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5045

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1586